

Attestation de l'observation accompagnée dans la formation des cadres esa

Pour être admis à la formation d'expert esa, le candidat/la candidate doit avoir effectué 5 jours de formation continue. Il/elle peut comptabiliser au nombre de ces 5 jours 1 à 2 jours au maximum réalisés sous forme d'observation accompagnée (aperçu de l'activité d'expert) dans un cours de moniteurs ou un module de formation continue des moniteurs.

L'observation se déroule auprès d'une organisation partenaire pour laquelle le candidat/la candidate prévoit d'exercer une activité d'expert; elle doit être encadrée par le/la responsable de cette organisation.

Coordonnées du candidat/de la candidate

Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Courriel

Téléphone

Données concernant le cours/le module observé

Organisation partenaire

Type de cours/de module

Numéro du cours

Date de l'observation

Description et réflexion des leçons observées

Date et signature du candidat/de la candidate expert

Nom du/de la responsable du cours

Date et signature

